

LA POLÉMIQUE ENFLE

Perclus de remords, il rend publique la réponse qu'il avait adressée à son prédécesseur le 22 avril. Ceci afin de contester que la démission de son siège reviendrait à rétracter ses principes. Non, plaide t-il, il n'a pas abandonné lâchement son troupeau. Mais, évoquant le jugement de Salomon, *comme la véritable mère de l'enfant est celle qui refuse de le voir couper en deux, le vrai pasteur préfère abandonner son troupeau quand il ne reste pas d'autre moyen de le sauver*. Comme beaucoup de ses condisciples, Louis a beaucoup hésité avant de prendre les positions qui ont été les siennes, ce qui explique les contradictions de ses postures. Tout comme le trouble qui régnait alors dans les esprits explique les fluctuations de l'Église constitutionnelle. Ses contradicteurs, et ils furent nombreux, par la solidité de leur dialectique et la netteté de leur points de vue soulignent l'argumentation hésitante d'un homme qui en cherchant à éviter le pire a risqué d'anéantir l'essentiel.

Dans le courrier du 26 octobre 1791 annonçant sa démission, il explique au Directoire de la Seine Inférieure les raisons selon lesquelles il avait accepté ce poste : *Après bien des combats et des réflexions, m'oubliant moi-même au préjudice de ma propre tranquillité, je me dévouai avec courage, conscience et soumission pour prévenir de plus grands maux et préserver la religion de Clovis et de Saint Louis des malheurs qui pourraient la renverser*. Il révèle l'espoir dont il se nourrissait de voir cesser les discordes : *j'espérai que le temps, la modération, la charité et des rapprochements dont on pourrait citer plus d'un exemple de la part des ministres d'un Dieu de paix, feraient enfin cesser toutes ces discordes et nous réuniraient tous dans une sage uniformité de pensée, de sentiments et d'action sur cette importante et malheureuse controverse*. Estimant que sa position n'est plus supportable, il poursuit : *Le poste n'est tenable ni pour ceux qui le remplissent actuellement selon la loi ni pour ceux qui prétendent s'y maintenir selon les principes de l'ancien régime qu'ils n'ont pas abandonnés*. Il exprime sa désolation de voir l'église de France se fracturer : *Peut-on voir sans verser des larmes amères, la religion même qui est destinée à éclairer, à sanctifier, à unir les hommes entre eux, devenir par leurs fautes et le malheur extrême des circonstances, une source de calamités, de dissensions et de scandales*. Pour finir, il offre sa démission : *plein de confiance que cette démarche produira quelque heureux rapprochement et supplie ces Messieurs de bien vouloir être les dépositaires de cette détermination de ma part, que le*

besoin et l'amour de la paix me commandent impérieusement. Aucun sentiment de crainte ne me l'a inspirée, le Seigneur m'a convaincu, selon la pensée de saint Grégoire, qu'un évêque ne doit craindre qu'une seule chose, qui est de craindre quelque chose plus que Dieu. Afin de se soustraire à toute critique, il laisse observer que sa résolution : n'est point contraire à la constitution acceptée par le roi que j'ai juré d'observer ; elle m'ordonne en vertu de mon serment de la maintenir par tous les moyens qui dépendent de moi ; et, je les trouve dans celui qui me fait juger en cédant, que la paix de l'église qui en sera le fruit est intimement liée avec l'intérêt politique de l'État. Il conclue en appelant de ses vœux un accord qui consacre l'unité du culte catholique entre tous ceux qui le professent et réunisse tous les ministres dans un seul esprit pour le bonheur de la patrie et la gloire de la religion.

Cependant, ses explications ne coupent pas court à la controverse. La preuve, voici un passage de la réplique qui lui est adressée par ses détracteurs: *Pouvait-on imaginer qu'ayant été l'apôtre de cette constitution qui transfère les droits de l'autorité spirituelle à la puissance séculière, vous renonciez à l'emploi qu'elle vous a confié, sans abjurer le principe duquel découlent nécessairement ces effets qui vous déplaisent et que vous avez dû prévoir ! Pourquoi cette manière oblique d'agir ? Si l'esprit régénérateur porte des décisions qui causent de la rumeur, affaiblissent la confiance, alarment la pitié, scandalisent la vertu. que restez vous encore dans l'atmosphère anti-religieuse qu'il électrise ? Vous nous dites, pour justifier votre scandaleuse permanence dans son orbite, que le corps législatif, qui sciemment cause de tels maux, a des intentions que vous croyez pures. Juste Dieu ! Et cette philosophie infâme, dont les projets s'exécutent aujourd'hui par de telles dispositions, avait donc aussi des intentions pures, en préparant depuis un demi-siècle, le règne actuel de l'athéisme et de l'impiété ! Et cette assemblée avait des intentions pures lorsqu'elle dépouilla l'église pour l'asservir, lorsqu'elle arma tous les brigands contre les légitimes pasteurs, lorsque pour les anéantir, elle les força d'opter entre la mort et l'indigence ou la lâcheté de l'apostasie.*

Manifestement, la rupture entre le clergé constitutionnel et les réfractaires à la constitution civile est à jamais consommée. Et c'est bien ce qui désole notre héros !